

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# LES HAUTS DE RANGIPOINT : L'EPAMSA RETIENT SOGEPROM À L'ISSUE DE LA CONSULTATION DU LOT C

15  
juillet  
2021



Vue depuis le croisement de la rue Simone Veil et la rue de la Céramique.  
© NZI Architectes

À la suite de la consultation lancée en janvier dernier, l'EPAMSA, en concertation avec les élus et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, a désigné le groupement porté par SOGEPROM, avec NZI Architectes et l'agence LAND'ACT, pour la réalisation d'une cinquantaine de logements sur le lot C, au nord de la ZAC des Hauts de Rangipoint à Gargenville (78).

Sur un terrain d'environ 7 400 m<sup>2</sup>, ce programme se composera de logements individuels et de logements collectifs intermédiaires, sur une surface de plancher de 3 300 m<sup>2</sup>.

SOGEPROM propose une offre de logements diversifiée, bénéficiant tous d'espaces extérieurs généreux et s'adaptant aux modes de vies actuels et futurs. Le projet prévoit également des lieux d'échanges entre les habitants grâce à des espaces végétalisés et potagers communs.

Ce programme affiche des ambitions et performances environnementales fortes, en favorisant notamment l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés (bois, matériaux naturels...), issus de l'économie circulaire, et en portant une attention particulière à la gestion des eaux pluviales. Il se distingue par le travail d'intégration sensible du projet dans l'existant et l'attention portée à la qualité paysagère de l'ensemble, particulièrement depuis la rue Simone Veil.

## Les Hauts de Rangiport : reconvertir une friche industrielle

À 45 kilomètres à l'ouest de Paris, le quartier des Hauts de Rangiport à Gargenville, construit sur l'ancienne friche industrielle Porcher, s'étend sur 11,6 hectares.

L'opération s'inscrit dans un projet urbain visant le rééquilibrage entre le nord et le sud de la commune. L'enjeu est de créer un quartier résidentiel qualitatif avec une offre de logements diversifiée pour accompagner les parcours résidentiels, de développer les équipements de proximité, une offre commerciale attractive et de valoriser les espaces publics végétalisés. Au-delà de ces enjeux, l'objectif est de renforcer la structure paysagère du quartier pour offrir un ensemble urbain intégré et agréable à vivre, tout en s'inscrivant dans la démarche environnementale portée par l'EPAMSA.

### Urbaniste : Espace libre, Urban & Sens

- 11,6 hectares à aménager
- 700 logements à terme
- 8 900 m<sup>2</sup> de commerces et activités
- 1 groupe scolaire maternel et primaire, 1 crèche
- 1 parc urbain

## L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'État en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement sur le territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et de la Communauté de communes Les Portes de l'Île-de-France.

Il intervient en tant que :

- directeur de projet de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval,
- aménageur pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 850 000 m<sup>2</sup>,
- mandataire pour le compte des collectivités,
- acteur du renouvellement urbain,
- investisseur dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

### CONTACT PRESSE

**Stéphanie Malnuit** ■ **Chargée de communication**

Tél. : 01 39 29 21 21 ■ 06 72 43 87 91

E-Mail : [s.malnuit@epamsa.fr](mailto:s.malnuit@epamsa.fr)

[www.epamsa.fr](http://www.epamsa.fr)  